



STOPFATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)



« La loi FATCA » acceptée le 27 septembre 2013 par le Parlement suisse, autorise les banques suisses à des informations bancaires sur des Suisses ou des résidents suisses au Département du Trésor des Etats-Unis. Elle sert à transposer dans la loi suisse un accord intergouvernemental (IGA) signé le entre le Département suisse des Finances de Madame Widmer-Schlumpf et le Département américain du Trésor.

En principe, FATCA devrait entrer en vigueur le 30 Juin 2014.

Nous ne sommes pas du tout d'accord que les banques prennent en otage des Suisses et des résidents suisses aux Etats-Unis.

On ne se laissera pas dicter notre conduite par des gouvernements étrangers et on ne va pas se saborder de peur qu'ils nous coulent

Par ailleurs, notre référendum contre FATCA est observé de près à l'étranger

Notre référendum contre FATCA, c'est l'occasion d'initier un mouvement mondial d'indignés pour la défense des droits fondamentaux !

STOP-FATCA, NON AU PILLAGE DE LA SUISSE !

Ce référendum contre FATCA, c'est l'acte de fierté d'un peuple épris de liberté, contre une loi despotique inventée par des étrangers. C'est aussi un formidable message au monde du pouvoir de notre *démocratie directe*.

Citoyens, unissons-nous pour signer ce référendum ! Nous plaçons ainsi la lutte pour la souveraineté et les droits fondamentaux sur la place publique.

Signez le référendum contre FATCA

www.lldc.ch/fatca.html

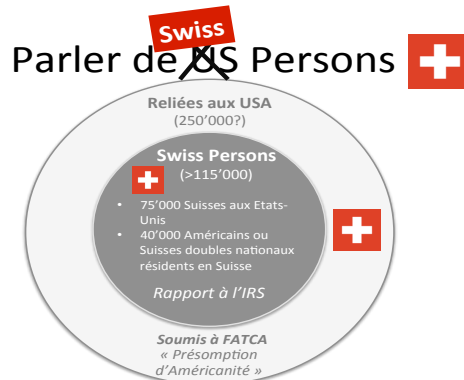
www.stop-fatca.ch

Retrouver ci-dessous quelques réponses à vos questions

FATCA parle de « US persons ». Pourquoi je devrais me sentir concerné ?

Parce que ce que VOUS ou votre voisin êtes concerné en tant que Suisse ou résident suisse. Le système fiscal américain parle de « US Persons », parce qu'il contient une aberration unique au monde : la taxation à la citoyenneté. Donc une personne qui a vécu des années en Suisse et paie ses impôts dans notre pays peut être considérée « américaine ».

Mais terme « US person » est trompeur. Dans le cas de la Suisse, il faudrait parler de « **Swiss Persons** », car FATCA concerne au bas mot 150'000 Suisses ou résidents suisses : notamment les Suisses résidents aux Etats-Unis, les détenteurs d'une Green Card, les double nationaux, ainsi que d'autres liens.



VOUS pourriez sans le savoir avoir un lien avec les Etats-Unis si vous :

- êtes né aux Etats-Unis
- êtes né hors des Etats-Unis mais d'un ou deux parent(s) américain(s)
- avez vécu quelques années aux Etats-Unis
- avez résidé suffisamment longtemps en tant que touriste aux Etats-Unis sur un certain nombre d'années
- êtes marié à un(e) citoyen(ne) américain(e).
- partagez une autorité de signature sur un compte avec une personne américaine
- avez un bien immobilier aux Etats-Unis
- d'autres indices, car l'accord FATCA de la

Cela signifie que FATCA vous affecte personnellement. Des millions de personnes à travers le monde, qui ignorent tout des lois américaines sont pourtant considérées par le Gouvernement américain comme des « US persons ». Même si elles n'ont jamais vécu ou travaillé aux Etats-Unis, même si elles sont citoyennes d'un autre pays et même si elles n'ont jamais possédé de passeport américain ou de Green Card.

**Vous pourriez donc être surpris de vous retrouver,
ou de retrouver votre voisin sur la « liste FATCA » !**

Mais FATCA, ce n'était pas contre les riches fraudeurs étrangers qui font de l'évasion fiscale ?

Oubliez les grosses fortunes, elles se sont déjà mises à l'abri.

Ce qui nous préoccupe c'est vous, les citoyens qui travaillez dur pour économiser pour votre retraite, c'est-à-dire les Suisses et résidents suisses concernés par FATCA.

En s'opposant à FATCA on s'oppose aussi indirectement aux autres tentatives étrangères (CDI CH-F, par exemple)

Mais quoi ? Mais je ne suis ni un fraudeur du fisc américain, ni détenteur de Green Card, ni un citoyen américain ! Et je paie mes impôts en Suisse !

Désolé, mais vous n'êtes pas tiré d'affaire pour autant. Le système FATCA prévoit un *dépistage* obligatoire de *tous* les clients suisses des banques suisses, au moyen d'*indices*.

Donc selon la Loi FATCA, si une banque suisse vous *suspecte* d'être une « US person », elle vous demandera de *prouver* que vous ne l'êtes pas.

Si vous êtes effectivement une « US person » selon la définition du Département du Trésor, alors votre banque locale enverra les informations nécessaires sur votre compte au gouvernement suisse qui, à son tour, les transmettra aux Etats-Unis. **Il y aura également des chances que la banque gèle ou ferme votre compte et qu'aucune autre ne vous accepte à l'avenir.**

C'est une violation caractérisée des garanties de la Constitution suisse concernant la sphère privée. Vos données personnelles serviront à alimenter les bases de données des services de renseignements américains (le système judiciaire américain considère que les informations bancaires ne sont pas privées).

FATCA viole les droits fondamentaux des Suisses ou résidents suisses.

Mais si on est accusé sans preuve de fraude, on devrait quand même pouvoir se défendre ?

Ca ne fonctionne pas comme ça aux Etats-Unis. Une personne qui a omis de déclarer ses comptes bancaires (même de bonne foi et si elle payait ses impôts en Suisse), est **présumée coupable de fraude, ce qui est un délit grave**. Contrairement à l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, **c'est à la personne accusée de faire la preuve de son innocence face à une accusation pénale par le fisc**. Cela implique des frais exorbitants d'avocats, sans aucune certitude de gagner au tribunal. Et le Département de Justice des Etats-Unis dispose d'une armada d'avocats.

Je ne suis pas une « US person » et je n'ai pas de connexion avec les Etats-Unis. Qu'est-ce que j'ai à voir avec FATCA ?

FATCA vous influence, comme il influence la vie des citoyens dans tous les pays du monde, de trois manières :

1. Toutes les institutions financières du monde sont affectées par FATCA. Les milliards dépensés en coûts de mise en place et de contrôle réglementaire seront imputés aux clients de tous les pays. **Les frais des comptes bancaires ont déjà pris l'ascenseur.**
2. La Confédération, les Cantons et les Communes et donc au final les contribuables supporteront le coût de personnels et de systèmes informatiques requis pour mettre en place FATCA localement. **Les déficits (ou les impôts) pourraient augmenter.**
3. Les lois existantes sur la sphère privée et la discrimination seront violées pour permettre la mise en place de FATCA. Cela veut dire que les citoyens ne peuvent plus s'attendre à la protection de leur intimité de la part de nos autorités. **FATCA fait partie de la même campagne internationale menée par la NSA contre le droit des êtres humains à la vie privée.**

Oui, mais s'opposer à FATCA, c'est de l'anti-américanisme ?

Bien au contraire !

Le Conseil fédéral, n'a pas signé un accord avec les Etats-Unis, mais uniquement avec le Département du Trésor. Le Congrès américain qui a édicté FATCA n'a jamais autorisé de tels accords et il ne les ratifiera pas. **FATCA est un engagement unilatéral de la Suisse.**

Deuxièmement, les adversaires les plus farouches de FATCA sont des citoyens américains farouchement attachés aux valeurs démocratiques des Etats-Unis. Ce sont notamment des expatriés, qui en ont assez d'être traités comme des parias par leur Gouvernement et par les banques. **Ces gens comptent sur les citoyens suisses pour se lever, par solidarité contre la discrimination.**

Voter contre FATCA c'est soutenir la Constitution et les Amendements des Etats-Unis contre les dérives anti-démocratiques depuis 2001. C'est notre contribution à la lutte à la défense des droits de l'homme dans ce pays !

Je suis en règle avec le fisc suisse. Celui qui n'a rien à se reprocher n'a rien à craindre. Qu'est-ce que cela peut me faire si les Américains me considèrent US Person et mes données bancaires circulent ? C'est leur problème, non ?

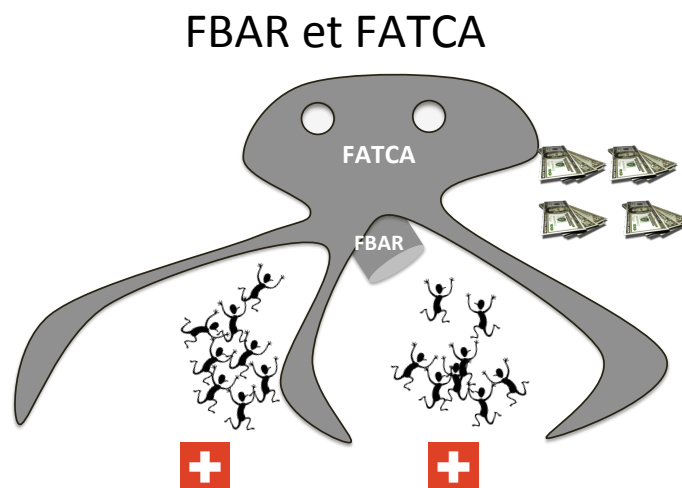
Attention : un train peut en cacher un autre. Une personne dénoncée par FATCA risque les amendes FBAR (Foreign Bank Account Report).

FBAR est une disposition interne américaine imposée à chaque « US Person » d'annoncer chaque compte avec un montant supérieur à USD 10,000. Le Trésor américain a utilisé une formulation qui exclut explicitement FBAR de l'accord avec la Suisse. Les personnes dénoncées par les banques suisses devraient ensuite dénoncer elles-mêmes *tous* leurs avoirs sous peine de parjure. FBAR est un système d'**extorsion**.

Cela veut dire que même avec un faible revenu, un Suisse ou résident suisse qui paie normalement ses impôts en Suisse et qui ne se doutait de rien, serait **automatiquement dénoncée** au fisc américain. Au minimum la pénalité de FBAR serait de 27.5% du total des avoirs bancaires, Second et le Troisième pilier inclus (oui, **les retraites**) ! Si l'affaire passe au pénal, la personne pourrait encourir des amendes importantes (jusqu'à **trois fois** le montant des comptes) et la prison. Cela détruirait des vies et anéantirait des familles.

Le Département américain de Justice imposerait ces pénalités même si la « US person » était de bonne foi et était trop pauvre pour payer les frais de déclaration (plusieurs milliers de francs) et même si **elle ne devait rien au fisc américain**.

Dans le dispositif FATCA/FBAR, FATCA est la pieuvre destinée à recenser les cibles et FBAR c'est la bouche qui détrouse le contribuable suisse au profit des du Trésor américain.



**FATCA, n'est autre qu'un tribut prélevé sur un *pays vassal*, la Suisse, pour financer la dette américaine.
C'est un transfert direct du PIB de la Suisse vers les Etats-Unis.**

Mais les banques risqueraient gros si nous nous opposions ?

C'est faux. L'argument invoqué par le Département américain du Trésor qu'il confisquerait 30% des avoirs déposés aux Etats-Unis pourrait tenir contre une seule banque ; il pourrait à la rigueur tenir contre le Conseil fédéral ou le Parlement.

Mais si le peuple suisse refusait FATCA dans les urnes, cette rétorsion deviendrait politiquement impossible : ce serait en effet une **agression contre tout un peuple qui s'exprime démocratiquement**. Le gouvernement des Etats-Unis ne prendrait pas le risque d'être condamné par l'opinion publique internationale.

D'autre part, si le Département américain du Trésor mettait sa menace à exécution, **il risquerait de créer une panique sur les marchés internationaux**. Or, avec la crise budgétaire américaine, cela voudrait dire que plus personne ne voudrait financer la dette américaine.

**Une riposte contre le peuple de la Suisse en cas de rejet de FATCA se retournerait contre la dette américaine, qui est déjà très mal en point.
Ces prétendues « rétorsions » ne sont que du vent.**

FATCA, c'est un problème qui touche les banquiers, c'est leur problème ?

C'est faux. UBS qui a violé de manière industrielle la loi américaine aux Etats-Unis, a été sauvé par le contribuable suisse. Pour réduire le poids de ses amendes, elle a décidé de livrer ses clients et ses employés. Elle a ainsi contaminé tout le système bancaire. Et elle continue à entraîner toute l'économie suisse dans le gouffre. Avec la Place financière suisse qu'elle massacre, ce sont des employés qui vont se trouver sans emploi, des familles qui vont se trouver en difficulté. Il faut que cela s'arrête. Le système UBS est au cœur de la délation et de la trahison de ses employés et de ses clients

Mettre le tableau de la contamination UBS

Et si la NSA me mettait en liste noire parce que j'ai signé un référendum ?

Les formulaires de référendum et d'initiative sont traités de manière confidentielle. Seule la personne qui valide les signatures à la commune connaît le nom des personnes. Elle doit traiter beaucoup de noms et est tenue à la confidentialité, de par sa charge. Le comité référendaire reçoit lui des milliers de signatures. Il n'a pas le temps de parcourir les noms, ce qui l'intéresse, c'est le nombre de signatures validées. Ensuite, les formulaires sont transmis par carton à la Chancellerie fédérale qui les traite de manière également confidentielle

Mais que puis-je faire ? Je ne suis qu'un citoyen de la petite Suisse ?

Vous pouvez faire beaucoup, vous pouvez user de votre pouvoir souverain et utiliser vos droits de citoyen que le monde nous envie : le droit de référendum et d'initiative.

Mais je ne suis pas citoyen suisse. Que puis-je faire ?

Vous ne pouvez hélas pas signer ce référendum. MAIS tout n'est pas perdu !

Vous pouvez aussi vous engager dans la lutte contre FATCA: vous pouvez écrire à vos élus dans votre pays d'origine, pour les engager à ne jamais signer un accord FATCA avec le Trésor américain, ou alors à empêcher sa ratification par le Parlement. Contactez le Comité de référendum, qui pourra vous mettre en contact avec des personnes qui défendent la liberté dans votre pays.

Le référendum suisse contre FATCA, c'est le début d'un mouvement populaire international pour la défense des droits fondamentaux !

J'aurai d'autres questions, à qui puis-je les envoyer ?

Vous pouvez les envoyer à fatca@lldc.ch

J'aimerais vous appuyer dans votre démarche, comment puis-je vous aider ?

Vous pouvez télécharger le formulaire de référendum de la façon suivante :

[Formulaire en français](#) :

[Formulaire en italien](#)

[Formulaire en allemand](#)

Vous pouvez faire signer le plus de monde autour de vous (**attention un formulaire par commune**)

Si vous avez le courage, vous pouvez passer à votre Commune et demander de valider votre feuille (cela nous avancera beaucoup et réduira nos coûts), c'est gratuit

Vous nous retournez le(s) formulaire(s) à l'adresse suivante :

Le Lobby des Citoyens, 20 rue du Conseil-Général, 1205 Genève

(si vous déléguez à d'autre la responsabilité de récolter des signatures, essayez d'en coordonner le retour)